



Etablissement Public Foncier
de Grand Est

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 02 MARS 2022

Délibération N°22/006

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024
CONVENTION PRE-OPERATIONNELLE
DUN-SUR-MEUSE - EHPAD Eugénie
ME10P030200

Le conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier de Grand Est,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019 et le 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'État,

Vu le règlement intérieur institutionnel, et notamment son article 19, le conseil d'administration faisant valoir son droit d'évocation,

Vu la demande formulée par la communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois souhaitant l'intervention de l'EPFGE pour assurer la réalisation d'une étude sur l'EHPAD Eugénie situé sur le territoire communal de Dun-sur-Meuse,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois annexée à la présente délibération, portant sur une étude technique et de vocation sur le site susvisé pour une enveloppe financière d'un montant prévisionnel de 100 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFGE et à 20% par la communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois la convention pré-opérationnelle annexée à la présente délibération,

- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

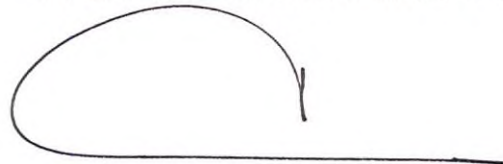
VU ET APPROUVE

Le 14 MARS 2022

La Préfète de Région,


Pour la Préfète en délégtion
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes
Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,



Antony CAPS